



République Française Département de la Moselle

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le dix-neuf novembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le douze novembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

## Etaient présents:

#### M. Michel PAOUET,

MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ (arrivé au point 12), Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA (arrivée au point 10), MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

# Absent avec procuration: ./.

### Etait excusée: Rachel ZIROVNIK

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents : 8 (jusqu'au point 9, puis 9 jusqu'au point 11, puis 10 jusqu'au

point 14)

Nombre de votants : 8 (jusqu'au point 9, puis 9 jusqu'au point 11, puis 10 jusqu'au

point 14)

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles

> techniques, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI,

Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication

\$90 m

# 7. Objet: Fourniture et livraison de produits chimiques dans diverses stations d'épuration de la CCCE - 2 Lots - Signature des accords-cadres

Vu les articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique,

La CCCE a lancé une procédure d'appel d'offres portant sur la fourniture et livraison de produits chimiques pour le traitement des stations d'épuration de la CCCE.

Les prestations sont réparties en 2 lots dont chacun fait l'objet d'un accord-cadre :

- lot n° 1 : chlorure ferrique,
- lot n° 2: chaux.

Envoyé en préfecture le 28/11/2024 Recu en préfecture le 28/11/2024

ID: 057-245700695-20241120-B20241119\_07\_SI-DE

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 16 août 2024 au Journal d'Annonces Légales: La Semaine Metz - Thionville - Moselle, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). Un avis rectificatif a été envoyé aux mêmes organes de publication le 16 septembre 2024. La date limite de remise des offres a été fixée au 26 septembre 2024 à 12 h 00.

Les accords-cadres sont conclus pour une durée de 12 mois, à compter de la notification du contrat, reconductible tacitement 3 fois.

Le rapport d'analyse des candidatures et des offres a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 13 novembre 2024.

Au regard des critères de jugement des candidatures et des offres, la CAO a attribué les accords-cadres ci-après aux entreprises dont les offres ont été jugées économiquement les

plus avantageuses:

- lot n° 1 - chlorure ferrique : VTA SUISSE SARL, sise Kalchbühlstrasse 40 CH-7000 Chur en Suisse Siret Schweiz GmbH 842 190 472 00022, pour un montant de minimum par période d'exécution de 0 € HT et un montant maximum par période d'exécution de 60 000 € H.T., selon un détail quantitatif estimatif de 42 770,00 € H.T., soit 42 770 € T.T.C. par période d'exécution;

- lot n° 2 - chaux : Carrières et Fours à Chaux de Dugny (Groupe Lhoist), sise 102 terrasse Boieldieu 92800 Puteaux Siret 349 020 271 00046, pour un montant de minimum par période d'exécution de 0 € HT et un montant maximum par période d'exécution de 60 000 € H.T., selon un détail quantitatif estimatif de 50 972,80 € H.T. soit 61 167,36 € T.T.C. par période d'exécution;

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 novembre 2024,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accepter la passation des accords-cadres relatifs à la fourniture et livraison de produits chimiques dans diverses stations d'épuration de la CCCE avec les entreprises
  - lot n° 1 chlorure ferrique : VTA SUISSE SARL, sise Kalchbühlstrasse 40 CH-7000 Chur en Suisse Siret Schweiz GmbH 842 190 472 00022, pour un montant de minimum par période d'exécution de 0 € H.T. et un montant maximum par période d'exécution de 60 000 € H.T., selon un détail quantitatif estimatif de 42 770,00 € H.T., soit 42 770 € T.T.C. par période d'exécution,
  - lot n° 2 chaux : Carrières et Fours à Chaux de Dugny (Groupe Lhoist), sise 102 terrasse Boieldieu 92800 Puteaux Siret 349 020 271 00046, pour un montant de minimum par période d'exécution de 0 € HT et un montant maximum par période d'exécution de 60 000 € H.T., selon un détail quantitatif estimatif de 50 972,80 € H.T. soit 61 167,36 € T.T.C. par période d'exécution,

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote:

Pour:

8

Abstention:

Contre:

0

Le Président,

Michel PAQUET

Fait à Cattenom, le 20 novembre 2024